

Pôle animations locales, sportives et associatives

Vecteur du dynamisme de la vie locale

Le pôle animations locales, sportives et associatives participe à l'attractivité du territoire par l'organisation ou l'accompagnement de nombreux événements sur la commune. Il favorise la dynamique du tissu associatif en soutenant les associations dans leurs démarches, et gère les différents équipements sportifs pour permettre la pratique de nombreuses disciplines dans les meilleures conditions.

SERVICES PROPOSÉS



Accueil du public

(associations, particuliers, syndicats de copropriété, acteurs économiques du territoire, services municipaux, etc.): accueil vie associative avec le guichet unique en mairie, et accueil vie sportive à la plaine des sports.



Renseignements et conseils auprès des usagers

sur les activités associatives, recensement et coordination des événements de la commune, accompagnement au fonctionnement associatif (subventions, créations, projets, événements), développement du réseau associatif.



Mise à disposition des installations municipales

une trentaine de salles (dont la salle des fêtes) et bureaux et une quinzaine d'équipements sportifs (stades, gymnases, dojo, halle polyvalente, installations en accès libre): planification, convention, régie de recettes, visites, états des lieux, etc.



Relais auprès des utilisateurs

pour les demandes d'interventions techniques dans les installations associatives et sportives (réparations, travaux, matériel, etc.).



Interface unique

pour les organisateurs de manifestations: conseil à l'organisation, réception des demandes techniques, de matériel et de restauration, rédaction des arrêtés, etc.



Piscine municipale

coordination du fonctionnement de l'établissement par le service vie sportive.



Installations sportives

entretien quotidien des stades et des gymnases, visites périodiques, maintenances.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Campagne 2024

- Retrait des documents à remplir sur ramonville.fr
- Dépôt des dossiers de demande de subvention de fonctionnement et d'investissement: **au plus tard le 31 décembre 2023.**

Les informations sur les demandes de subvention pour projets exceptionnels et le règlement de subvention, adopté en conseil municipal en décembre 2022, sont à retrouver sur ramonville.fr.



FORUM DE DISCUSSION INTER-ASSOCIATIF

Le forum de discussion en ligne (forums.mairie-ramonville.fr) met en relation directe les associations entre elles, et favorise le lien et l'entraide. Il leur permet de s'informer mutuellement, de proposer des services et de faire des demandes de prêt de matériel.

Vous voulez vous y inscrire?
Écrivez à animations.locales@mairie-ramonville.fr



RÈGLES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

D'une salle municipale

- association ramonvilloise: accès à toutes les salles, aux tarifs en vigueur pour l'année en cours (le plus souvent gratuite pour les associations bénéficiant d'une subvention indirecte);
- association extérieure: location payante de la ferme de Cinquante uniquement;
- autres utilisateurs: tarifs municipaux en vigueur stipulant les conditions d'accès (consultables sur ramonville.fr).

Étapes pour mise à disposition:

Contactez le pôle animations locales, sportives et associatives à animations.locales@mairie-ramonville.fr ou au 05 61 75 21 49.

1. Vérification des disponibilités du local demandé.
2. Demande écrite nécessaire pour finaliser la demande.
3. Mise à disposition validée à la signature d'une convention ou d'un contrat.

D'une installation sportive

Contactez le service vie sportive à sports@mairie-ramonville.fr ou au 05 61 75 21 30.

L'utilisation des équipements municipaux est soumise à un règlement d'utilisation adopté en conseil municipal. Il est garant d'une utilisation pérenne et équitable des installations. La responsabilité des utilisateurs-rices est engagée pour le respect des locaux.



COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

Journal municipal Vivre à Ramonville (VàR)

Les associations ramonvilloises peuvent demander la publication:

- d'un événement (informations synthétiques),
 - d'un zoom d'un événement (important en termes de nombre de participants attendus ou d'impact sur le territoire) ou la présentation de l'association (histoire, actions, projets, etc.).
- Les informations sont à envoyer autour du 1^{er} de chaque mois précédant la publication (ex: parution pour *VàR* d'avril-mai, envoyer les textes avant le 1^{er} mars).

Toutes les modalités sur ramonville.fr

Peuvent accéder à la publication d'annonces dans le *VàR*:

- associations ramonvilloises inscrites au pôle animations locales, sportives et associatives,
- associations extérieures organisant un événement en partenariat avec la municipalité.

Open Agenda

En s'inscrivant à l'espace contributeur du site Internet de la mairie, les associations ramonvilloises peuvent modifier leur fiche association et contribuer à l'agenda en y intégrant directement leurs événements.

Démarches sur ramonville.fr

Réseaux sociaux

Les événements des associations organisés en partenariat par la mairie peuvent être relayés sur les réseaux sociaux de la mairie (Facebook et Instagram).

Rens.: communication@mairie-ramonville.fr